



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Occitanie



# «LE BÂTI, SOURCE DE VIE ! »

---

Jeudi 06 novembre 2025

# PRESENTATION

Bâti et Faune sauvage : un bénéfice réciproque de longue date

Statut de protection des espèces

Nécessité d'un diagnostic préalable aux travaux

Dépôt d'une dérogation en cas de présence ou habitat favorable

Chiroptères

- Ecologie de 2 espèces fréquentes (façade et combles des bâtiments)
- Solution de préservation de l'attractivité du site

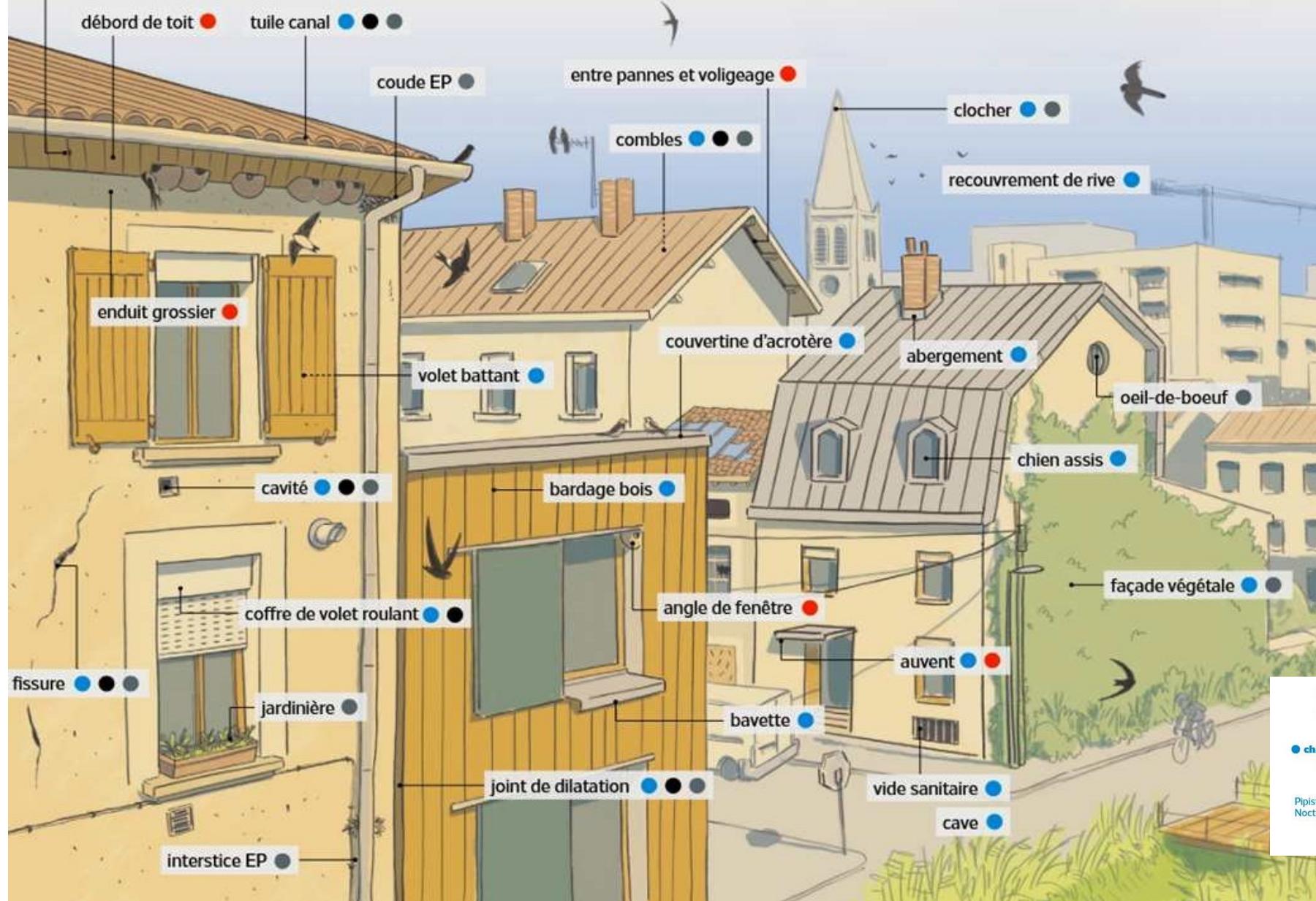
Oiseaux

- Ecologie et sensibilités de l'Hirondelle de fenêtre
  - Solution de préservation de l'attractivité du site
-

# Bâti et faune sauvage : un bénéfice réciproque de longue date



Source Rapport planète vivante WWF 2022



# Statut espèces protégées



## Conventions internationales

- **CITES** (1973) : commerce international des espèces en voie de disparition
- **Convention de Berne** (1979) : conservation de la vie sauvage et milieu naturel en Europe
- **Convention de Bonn** (1982) : conservation des espèces migratrices sauvages

## Directives européennes

- Directive Habitats Faune Flore (1992)
- Directive Oiseaux (1979 2009)



## Espèces protégées Réglementation nationale

état de conservation des espèces, basé sur le risque d'extinction après application de critères scientifiques (méthode et validation UICN)



# Statut espèces protégées

- Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 modifié, fixant la liste des **oiseaux** protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté interministériel du 23 avril 2007 modifié, fixant la liste des **mammifères terrestres** protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des **amphibiens et des reptiles** protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des **insectes** protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

# Statut espèces protégées

L411-1 Code environnement (extrait)

- ✓ Détruire intentionnellement ou enlever des œufs et des nids.
  - ✓ Détruire, capturer, mutiler intentionnellement ou enlever les animaux dans leur milieu naturel.
  - ✓ Perturber les individus intentionnellement pendant la reproduction.
  - ✓ Détruire, altérer ou dégrader des sites de reproduction et des aires de repos.
  - ✓ Détenir, transporter, naturaliser, vendre ou acheter des individus morts ou vivants.
- 

Toute atteinte ou destruction intentionnelle d'une espèce protégée par la loi est un délit. L'infraction, soumise à l'article L415-3 du Code de l'Environnement, est punie au maximum **de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende**.

# La démarche du porteur de projet



*« Mon projet est concerné par la présence d'au moins un individu d'une espèce protégée. Que dois-je faire pour respecter la réglementation ? »*

# Nécessité d'un diagnostic préalable aux travaux

1° Evaluer les enjeux espèces protégées sur site (inventaire et diagnostic écologique)

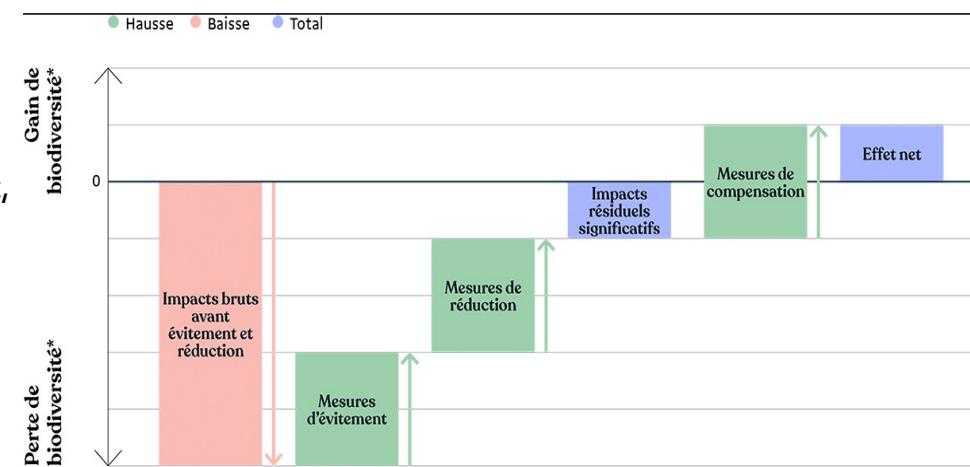
2° Evaluer l'impact(s) induit(s) par le projet

Loi constitutionnelle 2025-205 du 1 mars 2005 :

Article 3. Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Article 4. Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5. Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.



\* Approche standardisée du dimensionnement de la compensation écologique (Ministère de la transition écologique, 2021)

3° Etablir un panel de solutions de compensation le cas échéant

(L163-1 du CE : obligation de résultat et si impossibilité de compensation projet non autorisable)

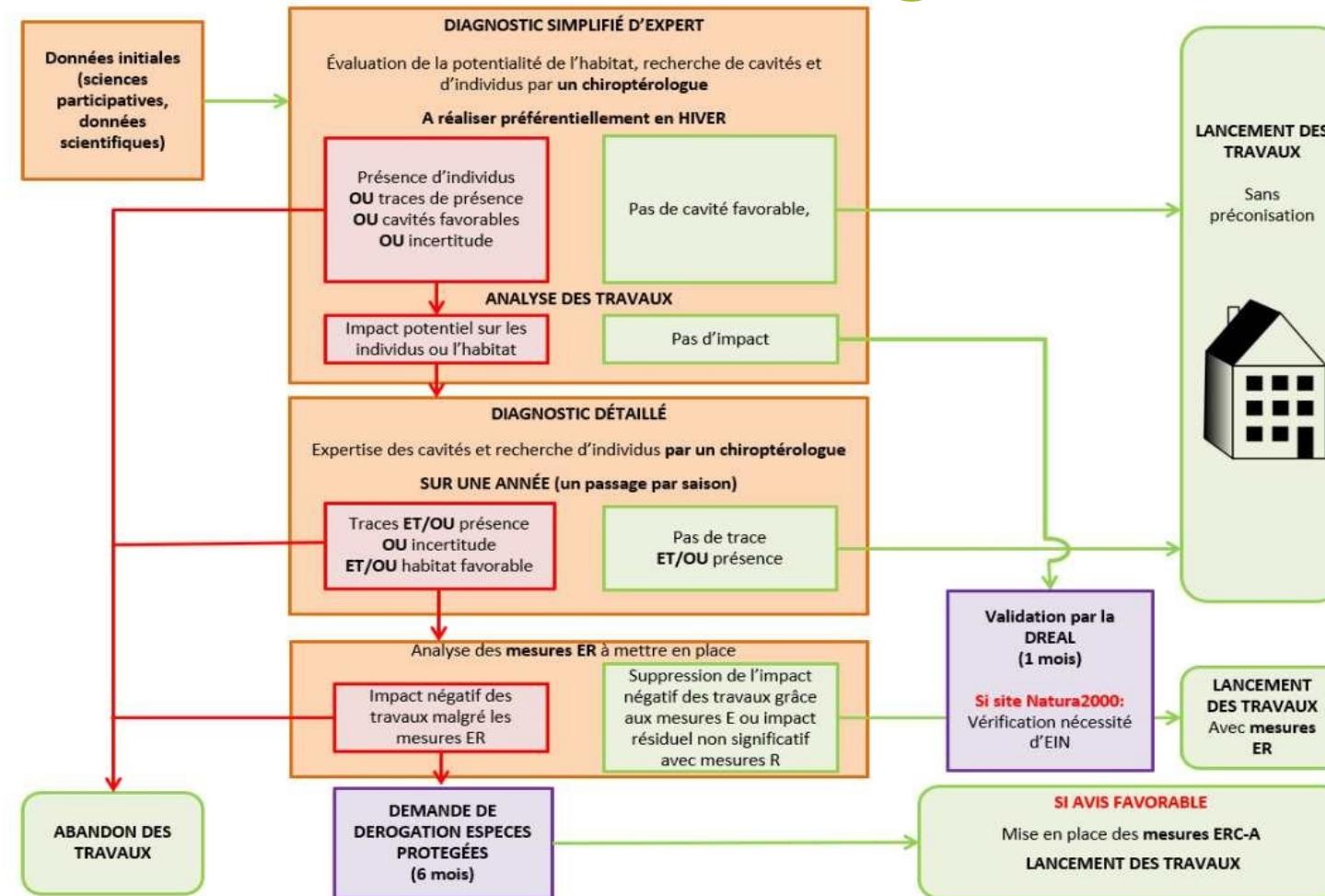
# Dépôt d'une dérogation en cas de présence ou habitat favorable

L411-2 Code environnement (extrait)

- ✓ La dérogation doit rester exceptionnelle (et peut donc être refusée)
  - ✓ Il n'existe pas d'autre solution satisfaisante
  - ✓ Les opérations projetées ne portent pas atteinte à l'état de conservation des populations
  - ✓ Le projet répond à des raisons impératives d'intérêt public majeur (RIIPM) dans l'une des 5 catégories prévues
- 

c) dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;

# Déroulé d'une démarche de demande de dérogation



# Constitution d'une demande de dérogation

**CERFA**

N° 13 616\*01

POUR  LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT \*  
 LA DESTRUCTION \*  
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES  
\* veiller à ce que correspond l'opération finant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Article L. 131-19 Deuxième partie : protection des espèces animales protégées  
 dédiée au 1er de l'article L. 41-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. IDENTIFICATION**

Nom et Prénom \_\_\_\_\_  
 ou \_\_\_\_\_  
 Date de naissance \_\_\_\_\_  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Commune \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_  
 Nature des activités : \_\_\_\_\_  
 Qualification : \_\_\_\_\_

**B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique	Quantité	Description (1)
B1		
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, voir types particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION ?**

Protection de la faune ou de la flore \_\_\_\_\_  
 Sauvegarde de spécimens \_\_\_\_\_  
 Conservation des habitats \_\_\_\_\_  
 Recherche scientifique \_\_\_\_\_  
 Etude zoologique \_\_\_\_\_  
 Etude physiologique ou pathologique \_\_\_\_\_  
 Etude écologique \_\_\_\_\_  
 Protection de la sécurité publique \_\_\_\_\_  
 Protection de l'ordre public \_\_\_\_\_  
 Protection de denrées à l'échelle régionale ou nationale \_\_\_\_\_  
 Protection de denrées aux pêches \_\_\_\_\_  
 Autres \_\_\_\_\_  
 Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale et page de site \_\_\_\_\_

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**

DE CAPTURE OU ENLEVEMENT \*

Capturer toutes les \_\_\_\_\_  
 Protéger la distribution des animaux capturés \_\_\_\_\_  
 Capturer toutes les \_\_\_\_\_ avec relâcher sur place \_\_\_\_\_ avec relâcher différé \_\_\_\_\_  
 Si il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher \_\_\_\_\_

- ✓ Diagnostic écologique (bibliographie, inventaires, évaluation, préconisations)
- ✓ CERFA 13 616\*01 (perturbation intentionnelle, capture, destruction)
- ✓ CERFA 13 614\*01 (altération ou destruction d'un site de reproduction)
- ✓ Présentation du programme de suivi des mesures prises et modalités de rapportage

**CERFA**

N° 13 614\*01

DEMANDE DE DÉROGATION  
 POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
 DES SITES DE REPRODUCTION OU D'AREES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Article L. 131-19 Deuxième partie : protection des espèces animales protégées  
 dédiée au 1er de l'article L. 41-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITE**

Nom et Prénom \_\_\_\_\_  
 ou \_\_\_\_\_  
 Nom et Prénom (pour les personnes morales) \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_  
 Commune \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_  
 Nature des activités : \_\_\_\_\_  
 Qualification : \_\_\_\_\_

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AREES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS**

ESPÈCE à PROTEGER CONCERNÉE \_\_\_\_\_  
 Description (1)  
 B1 \_\_\_\_\_  
 B2 \_\_\_\_\_  
 B3 \_\_\_\_\_  
 B4 \_\_\_\_\_  
 B5 \_\_\_\_\_

(1) précisez les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et sites de repos acquitté si en partie remis

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION ?**

Protection de la faune ou de la flore \_\_\_\_\_  
 Sauvegarde de spécimens \_\_\_\_\_  
 Conservation des habitats \_\_\_\_\_  
 Etude scientifique \_\_\_\_\_  
 Etude zoologique \_\_\_\_\_  
 Protection de la sécurité publique \_\_\_\_\_  
 Protection de l'ordre public \_\_\_\_\_  
 Protection de denrées à l'échelle régionale ou nationale \_\_\_\_\_  
 Protection de denrées aux pêches \_\_\_\_\_  
 Détention en petites quantités \_\_\_\_\_  
 Autres \_\_\_\_\_  
 Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale \_\_\_\_\_

Faire sur papier libre

- ✓ Pour impact sur hirondelles seules :
- <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-destruction-de-nids-d-hirondelle-de-fen>



# LES CHAUVES- SOURIS EN OCCITANIE

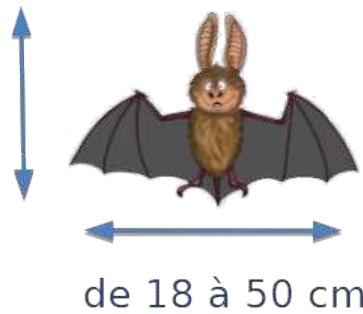
---

- Mammifères de petite taille
- Poids : 4 à 50 gr

Animal très discret et nocturne



mesurent de 3 à 10 cm  
(sans la queue)



# QUELQUES NOTIONS SUR LES CHAUVES-SOURIS

**grand rhinolophe**  
*Rhinolophus ferrumequinum*



**rhinolope euryale**  
*Rhinolophus euryale*



**petit rhinolophe**  
*Rhinolophus hippocideros*



**minioptère de schreiber**  
*Miniopterus schreibersii*



**murin à moustache**  
*Myotis mystacinus*



**murin à oreilles échancrées**  
*Myotis emarginatus*



**murin d'alcathoé**  
*Myotis alcathoe*



**murin de daubenton**  
*Myotis daubentonii*



**petit murin**  
*Myotis blythii*



**murin de capaccini**  
*Myotis capaccinii*



**murin d'escalera**  
*Myotis escalerai*



**grand murin**  
*Myotis myotis*



**pipistrelle de nathusius**  
*Pipistrellus nathusii*



**pipistrelle de kuhl**  
*Pipistrellus kuhlii*



**pipistrelle pygmée**  
*Pipistrellus pygmaeus*



**vespère de savii**  
*Hypsugo savii*



**noctule de leisler**  
*Nyctalus leisleri*



**grande noctule**  
*Nyctalus lasiopterus*



**serotine de nilsson**  
*Eptesicus nilssoni*



**oreillard alpin**  
*Plecotus macrobullaris*



**oreillard gris**  
*Plecotus austriacus*



**molosse de cestoni**  
*Tadarida teniotis*



**serotine bicolore**  
*Vespertilio murinus*



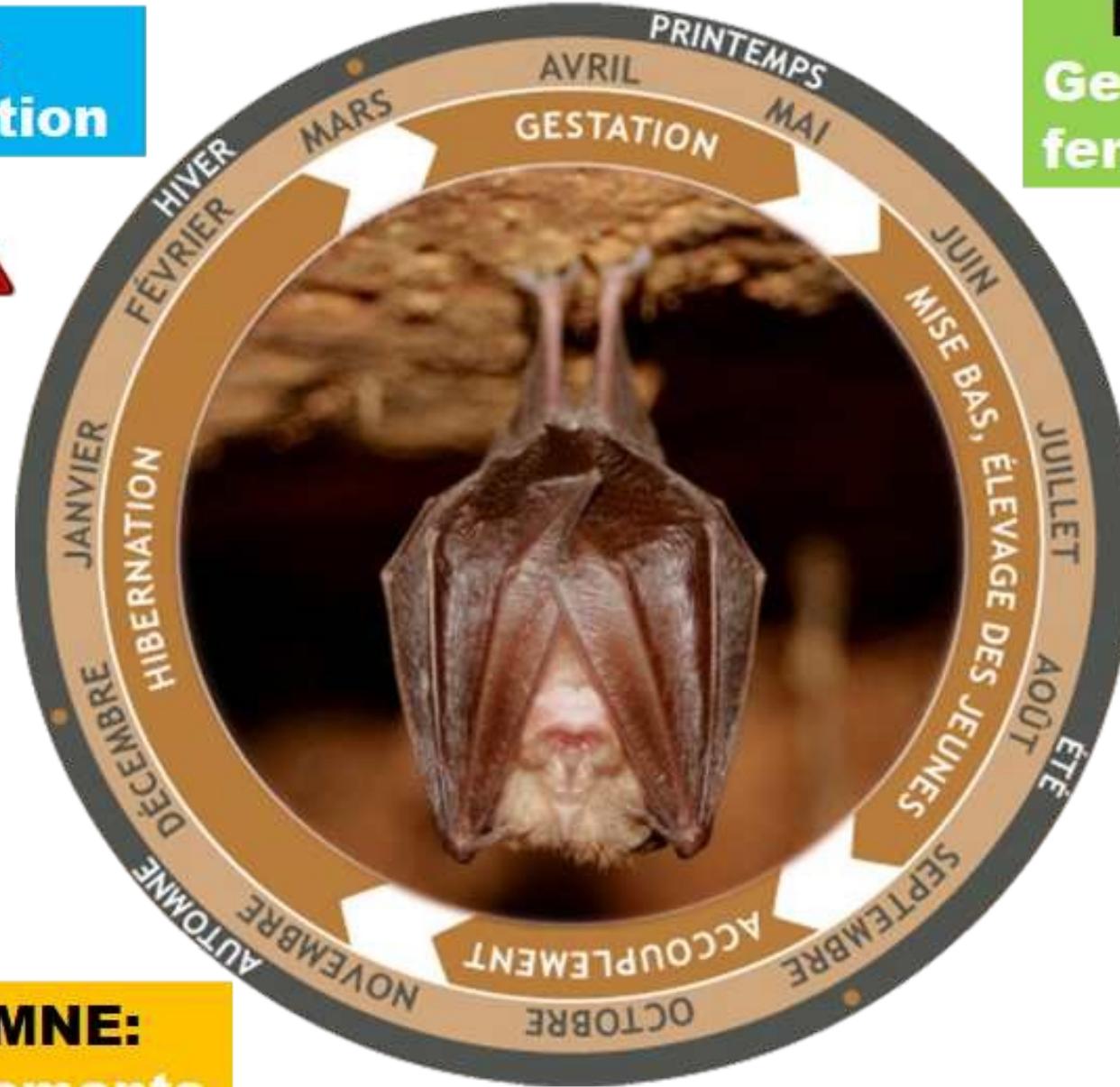
Fissures



Volumes



**HIVER:**  
**Hibernation**



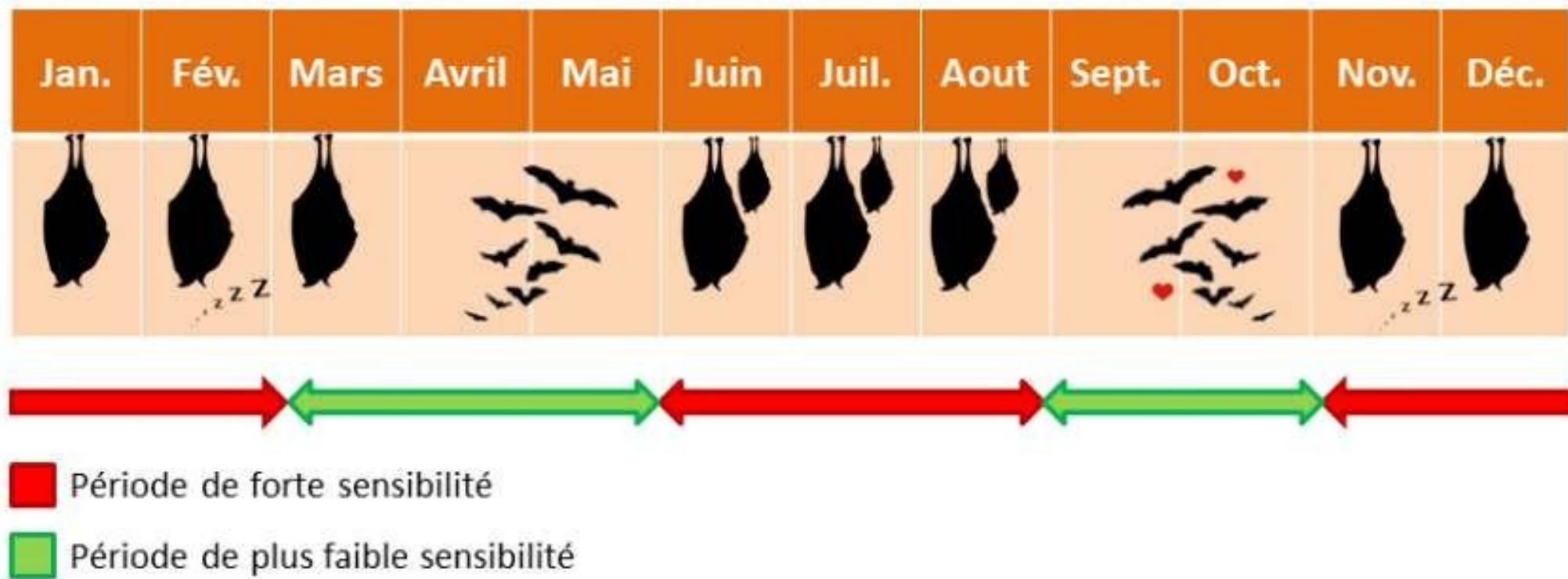
**AUTOMNE:**  
**accouplements**

**PRINTEMPS :**  
**Gestation des femelles**

**ÉTÉ : Mise bas et élevage des jeunes**



# Cycle de vie des chiroptères, CPEPESC Lorraine



# QUELQUES EXEMPLES

# Volumes intérieurs des bâtiments



# EXTÉRIEURS DES BÂTIMENTS



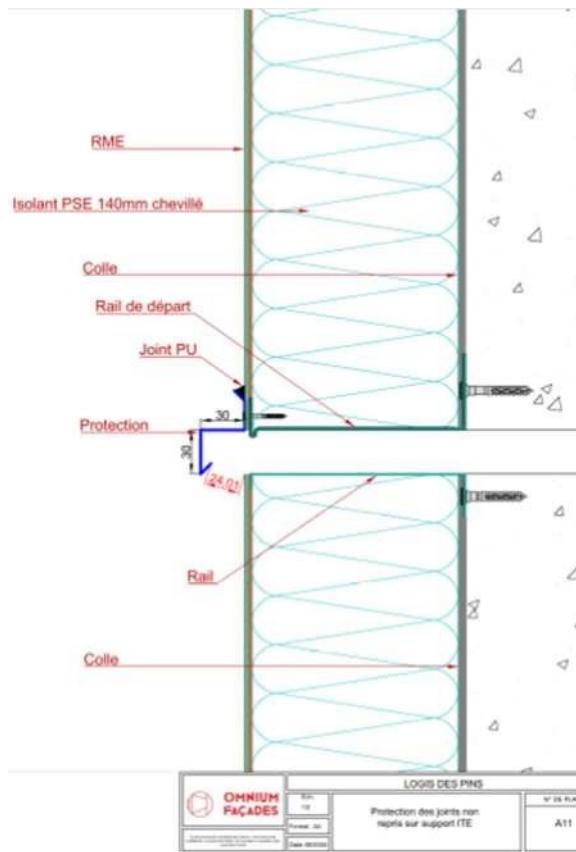
# PRÉSERVER L'EXISTANT

Présence d'une espèce est détectée, une réflexion doit être menée pour **préserver les cavités et anfractuosités existantes.**

Mesure Eviter du principe ERCa

# Solutions possibles

Meilleure solution : Conserver le gîte (Logis des Pins – Montpellier (34))



# Solutions possibles

DÉTAIL D'INTÉGRATION DU NICHoir A CHIROPTERES  
(FACADE NORD-OUEST) - 1:10

Ouate de cellulose soufflée 340 mm

Faux-plafond plaques de plâtre 13 mm

Gîte à chauve-souris encastré

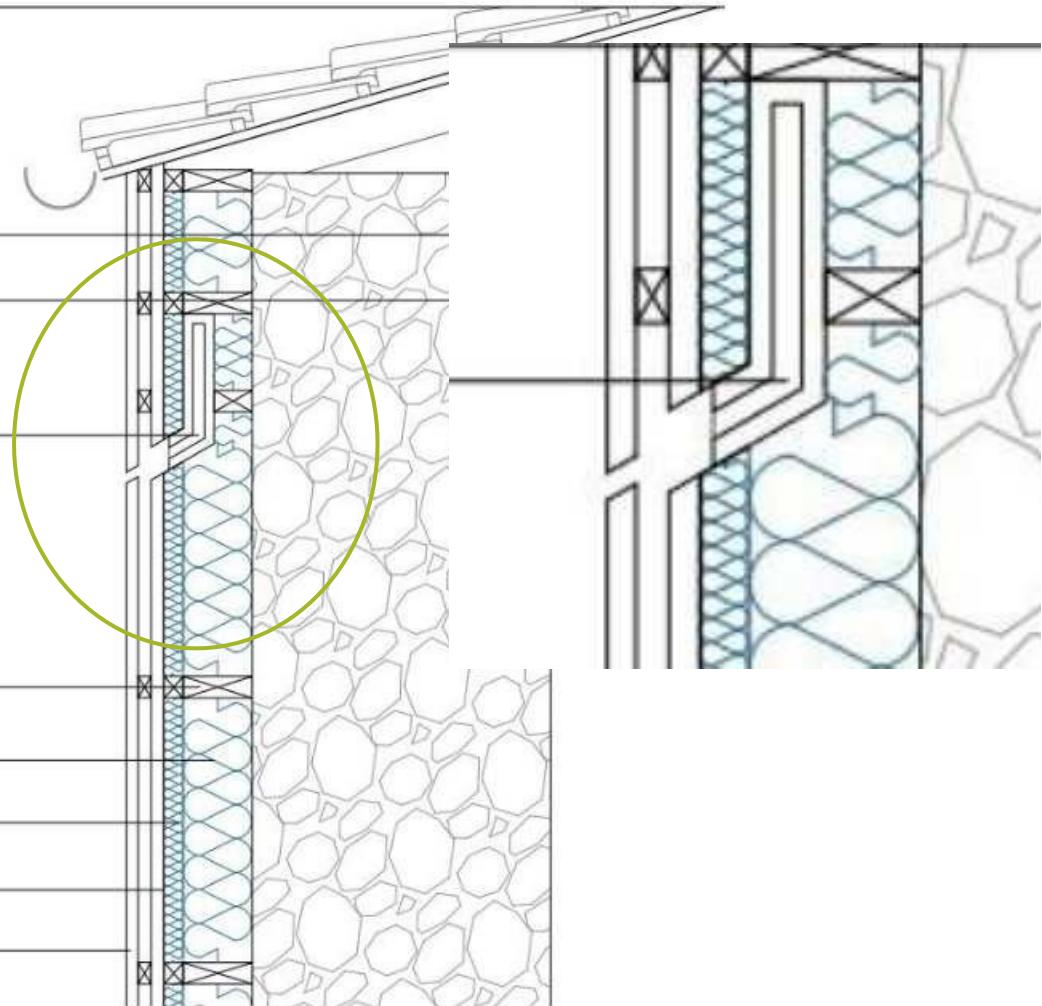
Ossature bois 145x45

Ouate de cellulose insufflée 145 mm

Fibre de bois haute densité 40 mm

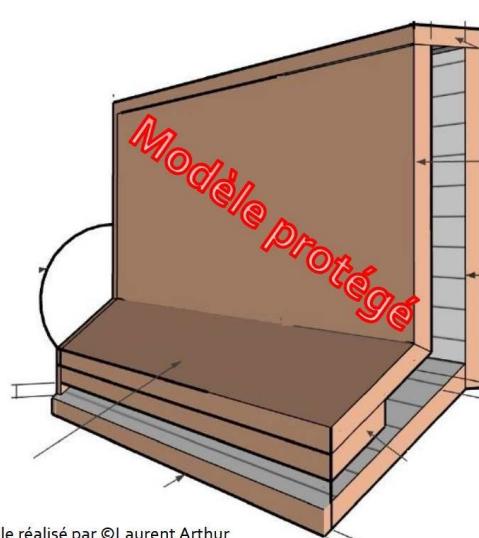
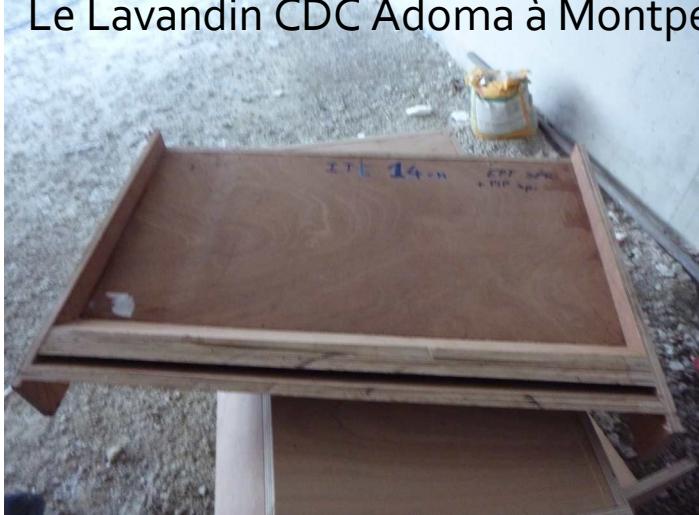
Pare-pluie HPV

Bardage bois planches non délimées pose verticale



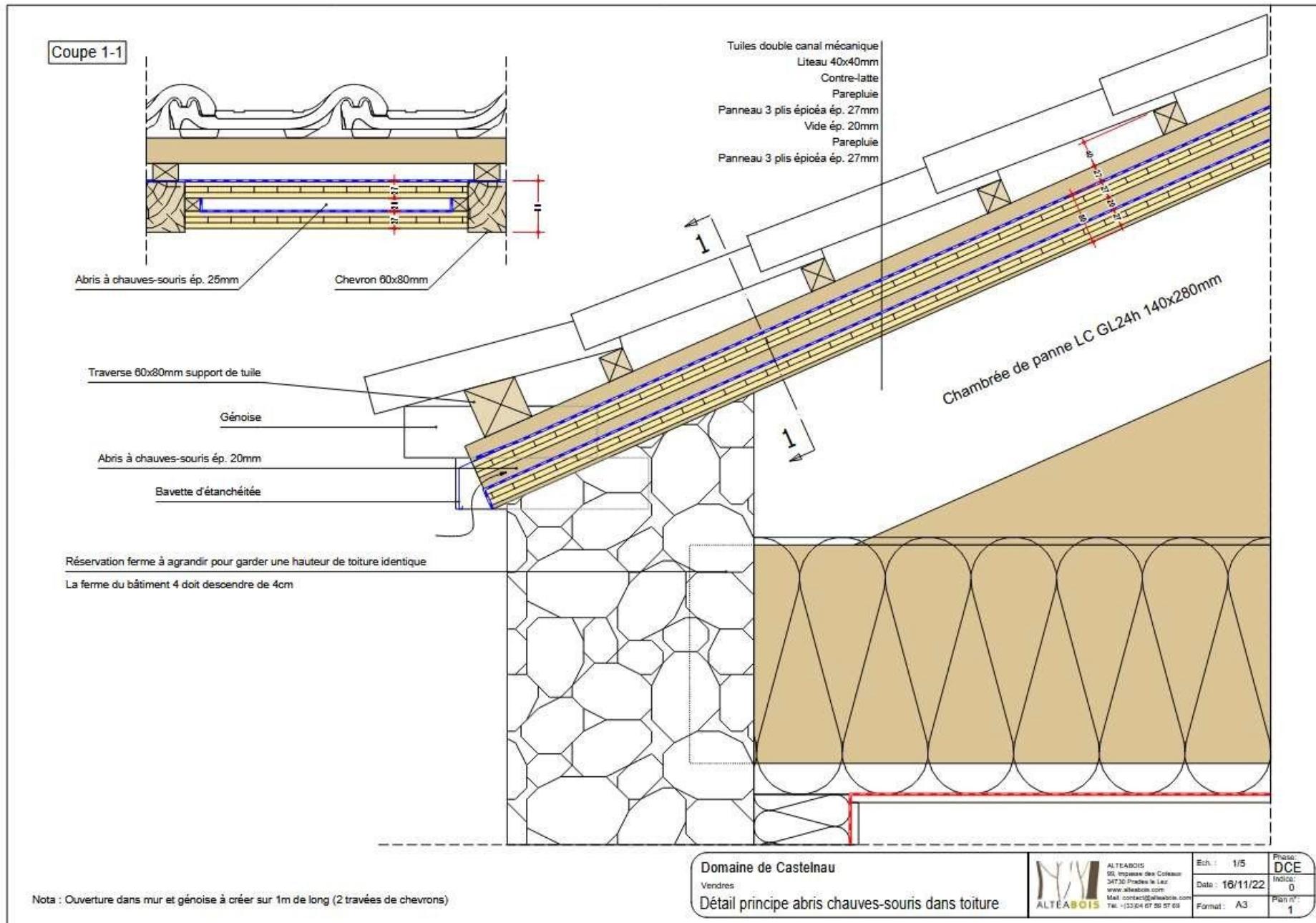
*Schéma présentant un exemple d'enca斯特rement dans l'ITE – réalisation ©Atelier d'architecture Besson Bolze*

## Le Lavandin CDC Adoma à Montpellier



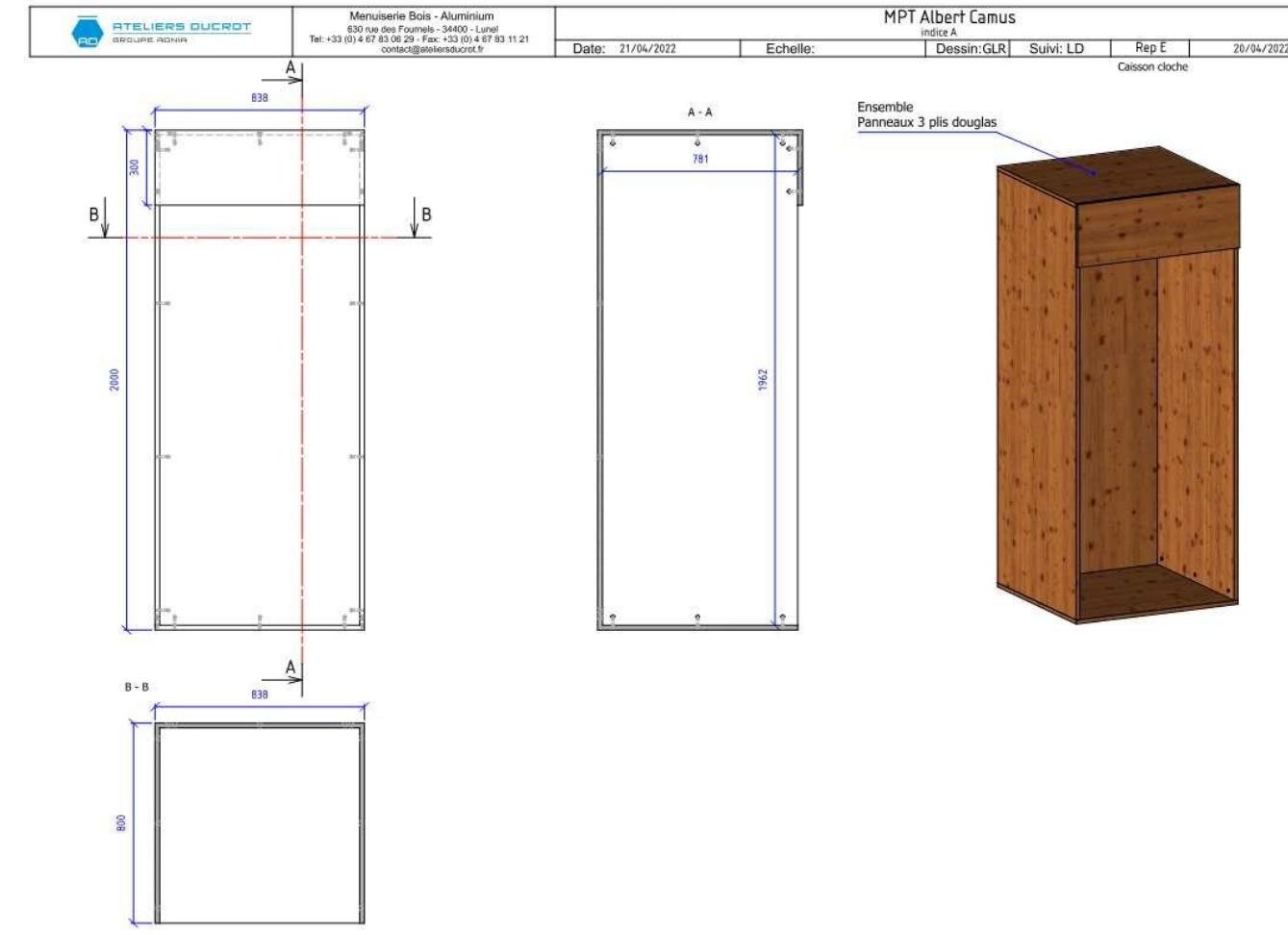
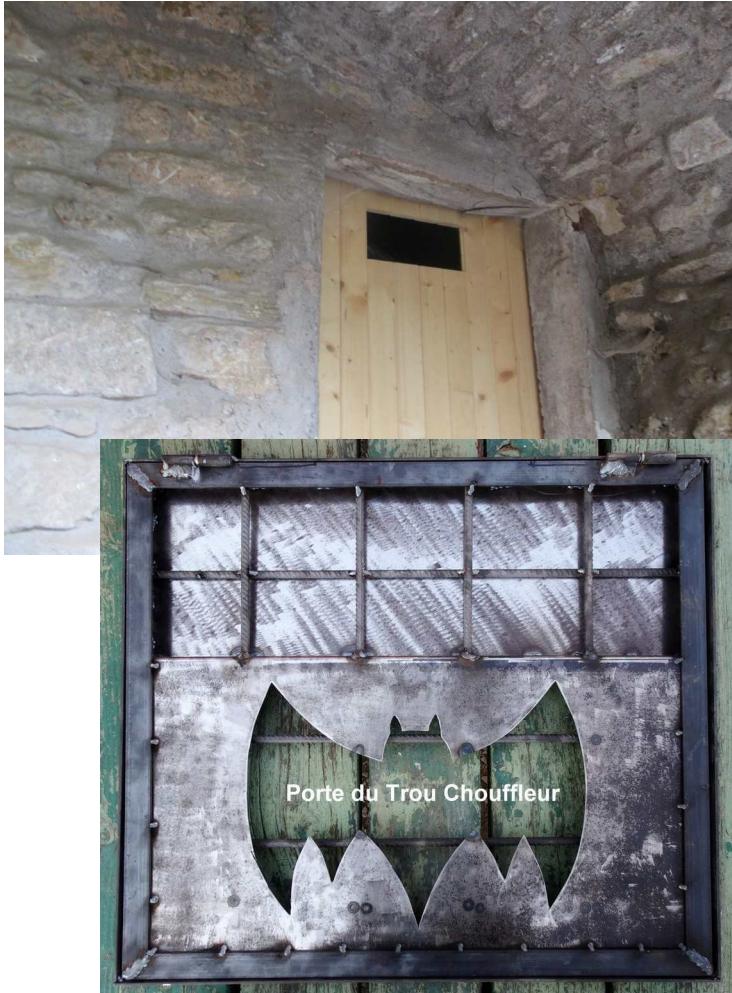
Modèle réalisé par ©Laurent Arthur

# Domaine de Castelnau À Vendres (34)



# Aménagements des combles et des caves

Maison pour tous de Tastavin à Montpellier (34)  
Domaine de Pouze à Carlencas (34)



# Animaux vertébrés à sang chaud

Caractéristiques:

- présence de plumes,
- un bec sans dents,
- deux ailes
- deux pattes
- pond des œufs  
souvent dans des  
nids construits

**150 familles** d'oiseaux reconnues à l'échelle mondiale pour environ **30 ordres principaux**



QUELQUES  
NOTIONS  
SUR LES  
OISEAUX

# Les hirondelles

Il y a 5 espèces d'hirondelles en France :

L'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*). Noire et gorge et ventre blancs. nid est protégé par un surplomb sous les couvertines et fenêtres.



L'Hirondelle rustique ou de cheminée (*Hirundo rustica*), avec une gorge rouge et une longue queue bifide (plus longue chez le mâle). nid est protégé par un surplomb. Niche dans les volumes (granges- étables-garage ouvert- appentis etc-.



L'Hirondelle rousseline (*Cecropis daurica*). Très rare, sud de la France. Nuque rousse. nid est protégé par un surplomb. Niche dans les volumes les ponts, les tunnels, les porches, les façades...



# Les hirondelles

L'Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*). La plus sombre, ressemble à un Martinet. Nid est protégé par un surplomb en une demi-coupe en terre mais entièrement ouvert en haut



L'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*). niche dans des galeries sur les berges des cours d'eau.



# Toutes les hirondelles sont protégées

La DREAL Occitanie a rédigé une note de cadrage afin de simplifier l'instruction des demandes de dérogations portant sur la destruction de nids d'Hirondelle des fenêtres en dessous de **10 nids**.

Toutes les autres hirondelles : Demande de Dérogation

## Mise en place d'un ratio de 3 pour 1

Formulaire en ligne .

Article 2 : condition de la dérogation

*« le porteur de projet doit se rapprocher d'un expert en ornithologie (association locale de protection de l'environnement (LPO, NEO, CEN ...), bureaux d'études...) afin d'être aidé dans l'application des mesures environnementales et des suivis,... »*

*« la construction de nouveaux bâtiments doit inclure une avancée de toit de 20 cm minimum et une absence d'obstacle à moins de 3 mètres sur les façades intéressantes pour l'implantation de nids d'hirondelles »,*

# *Cycle de vie*

# QUELQUES EXEMPLES

# PRÉSERVER L'EXISTANT

Présence d'une espèce est détectée, une réflexion doit être menée pour préserver **les cavités et les nids existants.**

## Protection Physique des nids :



**Groupe Rimbault** © Elie Bardon



# PRÉSERVER L'EXISTANT

Présence d'une espèce est détectée, une réflexion doit être menée pour préserver **les cavités et les nids existants.**

Conservation des cavités et anfractuosités :



Préservation de cavité sur la cathédrale de Rennes © Justine Royer

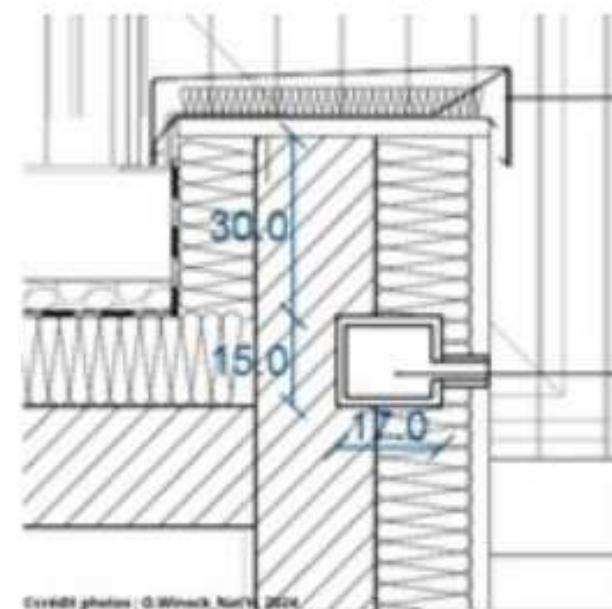


Tube d'accès à travers l'isolant

# PRÉSERVER L'EXISTANT



**Conduit en béton de bois**



*Le tunnel permet l'accès à la cavité  
à travers l'épaisseur d'isolation*



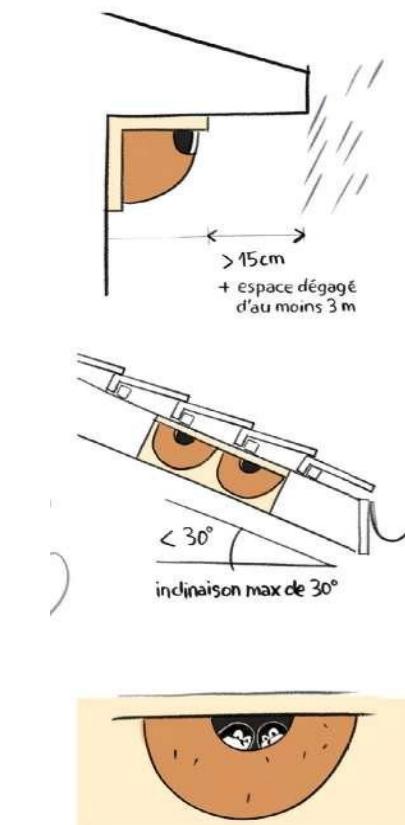
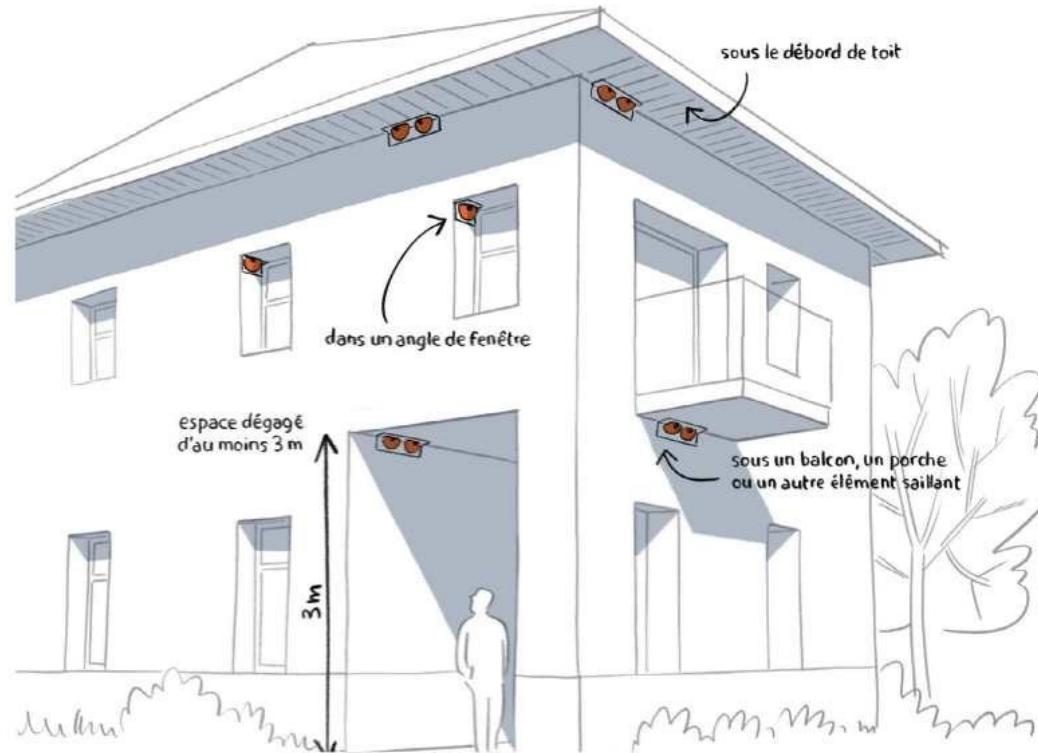
**Avant** © SOS Martinets



**Après** © SOS Martinets

# Pose de nichoirs sur façade

L'installation de nichoirs est à envisager uniquement dans un second temps, en l'absence d'alternative à l'obstruction et la destruction de cavité et de nids.



# Pose de nichoirs dans les ITE



*Intégration de nichoirs triples à martinets sur le site pilote d'Orly* © Elsa Caudron

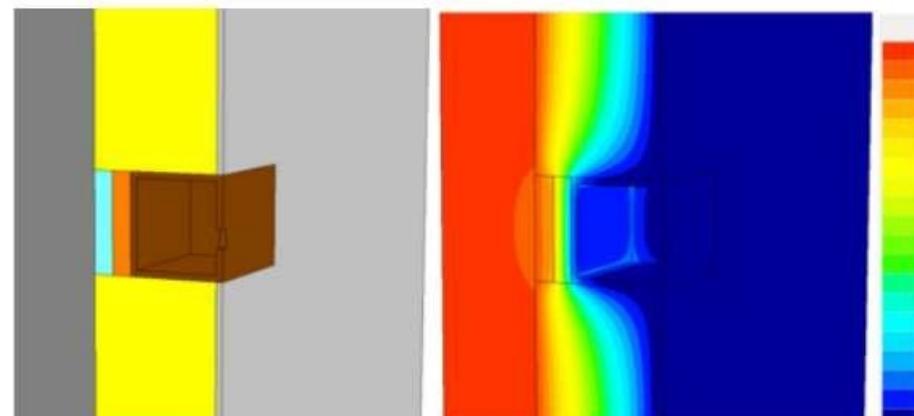
# Pose de nichoirs dans les ITE



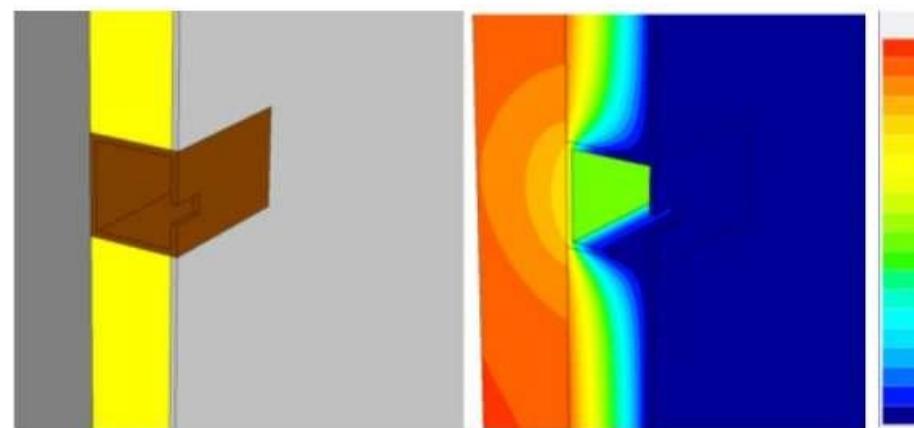
**Nichoir triple à martinets intégré dans l'isolant sur le site pilote de Grand Aigueblanche (73)** © Ilan Badaoui

# NICHOIRS ET PERFORMANCE THERMIQUE

Pour un nichoir simple sans coupure isolante à l'arrière, le coefficient de déperdition surfacique additionnel oscille entre 0,007 et 0,008 W/(m<sup>2</sup>,K) pour un ITE de 15cm d'épaisseur. (CSTB)



Déperdition thermique avec intégration d'un isolant à l'arrière du nichoir © CSTB



Déperdition thermique sans intégration d'isolant à l'arrière du nichoir © CSTB

# AUTRES MESURES À PRENDRE EN COMPTE



- Conserver au maximum la végétation présente
- **Abattage des arbres d'alignement et haie réglementé + Espèces protégées (Diagnostic biodiversité obligatoire selon votre projet)**

La modification de l'art L350-3 par la loi n°2022-217 du **21 février 2022** – art 194 (V) entraîne une demande d'autorisation d'abattre les arbres d'alignement, auprès des services de l'État (DDTM)

- Espèces locales et mellifère
- Sur les 3 strates herbacée – arbustives et arborée
- Mise en place de nichoirs et aménagements

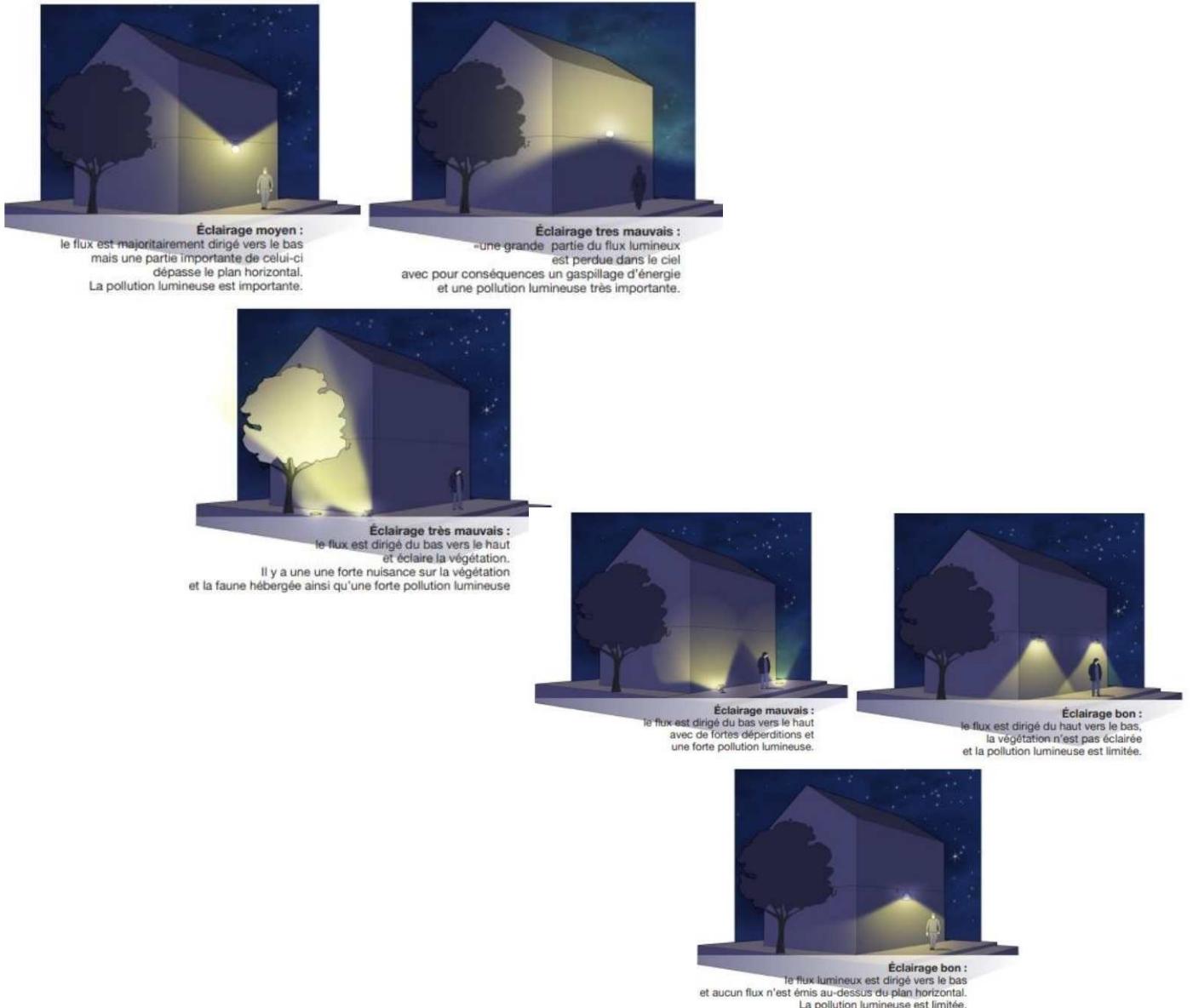
---

Espaces verts

# AUTRES MESURES À PRENDRE EN COMPTE

Espaces verts





# AUTRES MESURES À PRENDRE EN COMPTE

---

Travail sur l'éclairage de votre projet

# Bibliographie

BOREL, C., STOETZEL, A., et THIRIET, A. 2022. Chiroptères et bâtiments - Inventaire et intégration de l'enjeu. 57 pages

RÉNOVATION DU BÂTI ET BIODIVERSITÉ GUIDE TECHNIQUE LPO

EGF.BTP Biodiversité et chantier. Oiseaux.net

Nichoirs et autres passages à  
faune



# MERCI DE VOTRE ATTENTION



Frédéric MARIE DREAL Occitanie  
Mail : [frederic.marie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:frederic.marie@developpement-durable.gouv.fr)

Rodolphe MAJUREL Cel : 06 14 22 58 91  
Mail: [majurel@hotmail.com](mailto:majurel@hotmail.com)

 Coordination  
Chiroptères  
SFEPN Nationale  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE  
ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES